

Date convocation : 2 Avril 2026

Nbr conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le huit du mois d'avril à 19 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Daniel ARNAUD, Maire

Présents : ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, BLANC Emilie, CHIRAT Loris, COROMPT Thierry, GAUCHER Michel, FIASSON Marie-Agnès, VALENTIN Manon, GROS Anaïs, PEYRARD Yves, GIRAUD Annick, ~~SERVIERE Magali~~
Excusés : GIRAUD Marc, TARDY Manon

NAVEZ Malou a été élue secrétaire de séance

N° 18 080426

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202012-20260408-18080426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/04/2026
Publication : 14/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET :

MARCHE DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONFORTEMENT DU PONT FALLOT
ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu en décembre dernier afin d'attribuer les travaux cités en objet.

Il indique que quatre candidatures sont parvenues en mairie et ont, toutes, été admises à concourir.

Le groupement d'entreprises GBL-ABS-MOLINA a obtenu la meilleure note : 86 sur 100 (36/50 pour la valeur technique, 50/50 pour le prix). L'offre de prix s'élève à 244 991.50 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Considérant les éléments d'information donnés par Monsieur le Maire

- **Attribue** le marché de travaux au groupement d'entreprises GBL-ABS-MOLINA pour la somme de 244 991.50 € HT
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché public
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance
Malou NAVEZ



Le Maire
Daniel ARNAUD